



# Renouvellement ADHÉSION 2019

*Cher membre,*

Voici arrivée la période de votre renouvellement d'adhésion pour la nouvelle année. La période d'adhésion va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Votre cotisation est importante pour nous, car elle assure une entrée d'argent indispensable à la tenue des activités et qu'elle démontre votre ENGAGEMENT envers notre cause.

Si vous avez déjà renouvelé votre adhésion 2019, ne tenez pas compte de cet avis. En cas de doute, contactez-nous au 450.766.0524.

Patricia Arnaud, M.Ed. – directrice

J'ai un proche atteint de maladie mentale...



*TALON À RETOURNER*



Renouvellement adhésion 2019

**✚ JE RENOUVELLE MON ADHÉSION :**

- \*Si j'habite sur le territoire de l'APAMM-RS :  20\$ individuelle  35\$ familiale
- \*Si je n'habite pas sur le territoire de l'APAMM-RS :  35\$ individuelle  60\$ familiale

**✚ JE DESIRE AUSSI FAIRE UN DON DE :**  50\$  100\$  200\$  autre \$ \_\_\_\_\_

NOM 1<sup>er</sup> membre : \_\_\_\_\_

NOM 2<sup>e</sup> membre (si familial) : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**IMPORTANT :** Vous pouvez renouveler « en ligne » en allant sur notre site ; ou payer en argent à nos bureaux ; ou payer par chèque (par la poste ou en personne à nos bureaux). *Merci !*